

Supplément à l'Afrique explorée et civilisée d'avril 1891

Autor(en): **Société antiesclavagiste de Belgique**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **12 (1891)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société Antiesclavagiste

DE

BELGIQUE

COMITÉ DE BRUXELLES.

4, Montagne-aux-Herbes-Potagères, 4

BRUXELLES

Monsieur,

Le COMITÉ ANTIESCLAVAGISTE DE BRUXELLES organise une série de conférences antiesclavagistes libres, qui se donneront les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 avril 1891, à Bruxelles, au Palais des Académies mis à sa disposition par le Gouvernement belge.

Ces conférences, auxquelles les dames pourront assister, seront données par des sommités antiesclavagistes étrangères et belges.

Ces réunions humanitaires, se produisant au lendemain des résultats remarquables obtenus par la Conférence des Puissances à Bruxelles et alors que les premiers agents de la Société antiesclavagiste de Belgique travaillent énergiquement déjà en Afrique à l'œuvre de la civilisation, ne peuvent manquer d'intéresser très vivement le public et d'attirer à la cause antiesclavagiste de nouveaux et nombreux partisans.

En même temps qu'une carte de légitimation, sur présentation de laquelle une réduction de 50 % sera accordée, pour l'aller et le retour, sur la plupart des lignes de chemins de fer anglaises, belges, françaises et hollandaises, nos adhérents recevront un programme détaillé contenant l'indication et la distribution des séances, les noms des orateurs et le sujet de leurs discours.

Dès maintenant toutefois, citons quelques-uns des orateurs éminents qui prendront la parole dans les séances des 28, 29 et 30 avril prochain :

L'explorateur africain, M. le Commandant VERNEY LOVETT CAMERON; le leader antiesclavagiste espagnol, M. LUIS DE SORELA; le publiciste et orateur hollandais, M. l'abbé BRAUWERS; les orateurs français, M. KELLER, député, et LEFÈVRE-PONTALIS, membre de l'Institut; l'écrivain africain M. SYLVAIN BÉNITO d'Haïti; M. ROCHEDIEU, ministre évangélique à Bruxelles; M. DESCAMPS-DAVID, professeur à l'Université de Louvain; l'orateur suisse, M. le professeur RUFFET; le voyageur belge M. JULES LECLERCQ, président de la Société de Géographie de Bruxelles, etc.

Ce n'est là qu'une partie des hommes remarquables qui prêteront aux Conférences antiesclavagistes libres le puissant concours de leur autorité et de leur talent.

Dans l'intérêt de l'œuvre commune, il est vivement à désirer que tous les membres des comités de propagande antiesclavagistes européens, spécialement leurs présidents et secrétaires, soient présents à ces conférences au cours desquelles une réunion spéciale sera organisée en vue de discuter les moyens de propagande antiesclavagiste les plus efficaces à employer en faveur de l'œuvre.

A la fin des conférences aura lieu l'audition de l'hymne national nouveau : « **La Croisade Africaine** », musique du compositeur belge, M. Alfred Tilman.

Ces réunions seront clôturées par un banquet offert, par souscriptions, aux orateurs.

Le **Comité antiesclavagiste de Bruxelles** insiste très vivement auprès de vous, Monsieur, pour que vous lui fassiez l'honneur d'assister à ces conférences dont l'importance ne peut vous échapper. Il vous prie de bien vouloir remplir les deux bulletins de souscriptions ci-joints et de les faire parvenir, **avant le 20 avril**, à son secrétaire, qui vous fera adresser immédiatement toutes les pièces nécessaires.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,

LOUIS DELMER.

Le Président,

L. MÉLOT.

Premier avocat général à la Cour de Cassation
de Belgique.

N. B. — Prière instante de renvoyer avant le 20 avril 1894, les bulletins de souscriptions ci-annexés, l'administration des chemins de fer devant être avisée à cette époque du nombre des adhérents aux conférences pour leur garantir la réduction de 50 %.

Les souscriptions aux Conférences (5 fr.) et au Banquet (6 fr.), ainsi que les demandes de renseignements doivent être adressées à M. Louis Delmer, Secrétaire du Comité Antiesclavagiste de Bruxelles, 4, Montagne aux Herbes-Potagères, Bruxelles.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
AUX
Conférences antiesclavagistes libres de Bruxelles⁽¹⁾

Carte d'entrée personnelle pour les 3 jours. (28, 29 et 30 Avril 1890).

PRIX : 5 FRANCS.

M ⁽²⁾

habitant à _____, rue _____, n° _____
déclare souscrire la somme de cinq francs, recouvrable par la poste, donnant le droit d'assister
aux Conférences antiesclavagistes libres des 28, 29 et 30 Avril et d'en recevoir le compte-rendu
in-extenso des travaux.

le _____ 1891.

(SIGNATURE)

(1) Prière de renvoyer, avant le 20 Avril 1891, ce bulletin rempli et affranchi, à M. Louis DELMER, secrétaire du Comité Antiesclavagiste de Bruxelles, 4, Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

(2) Nom, profession et adresse.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
AU
BANQUET DU 30 AVRIL 1891.⁽¹⁾

Montant de la souscription : 6 FRANCS (le vin non compris).

M ⁽²⁾

habitant à _____, rue _____, n° _____,
désirant participer au banquet offert aux orateurs des Conférences antiesclavagistes libres,
déclare souscrire la somme de six francs, recouvrable par la poste.

le _____ 1891.

(Signature)

(1) Prière de renvoyer, avant le 20 Avril 1891, ce bulletin rempli et affranchi à M. Louis DELMER, secrétaire du Comité Antiesclavagiste de Bruxelles, 4, Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

(2) Nom, profession et adresse.